

P L A N R É V I S É

Suite à l'analyse de la situation actuelle, le Ministère a procédé à une mise à jour des buts qu'il poursuit dans le cadre du Programme des langues officielles. Un ensemble d'activités échelonnées sur une période de trois ans a été prévu afin de permettre au Ministère de progresser à un rythme constant. Les pages suivantes présentent les orientations et les buts nouveaux que le Ministère se propose d'ajouter au programme des langues officielles.

Service au public

La politique du Ministère en matière de service au public s'appuie sur les trois principes suivants:

1. les services bilingues doivent être dispensés partout où il y a demande;
2. le public se prévaudra des services offerts par le Ministère dans la langue de son choix, dans la mesure où il en connaîtra la disponibilité;
3. les services doivent être suffisants et de bonne qualité.

Pendant les prochaines années, le Ministère s'emploiera à améliorer la qualité des services offerts au public. Il verra, entre autres, à:

1. établir des mécanismes de retour d'information permettant d'évaluer la satisfaction du public;
2. relever graduellement le profil de la compétence linguistique des postes de service au public;
3. accentuer sa participation sur la scène internationale en matière de bilinguisme;
4. entreprendre les vérifications nécessaires pour s'assurer du bon rendement et de l'efficacité soutenue des activités continues.